Conseil communal du Chenit

RAPPORT DE MINORITE

De la Commission permanente des Finances du Conseil communal.

Objet : Crédit complémentaire pour la réfection du chalet des Grands-Plats de Bise

---

Préavis N° 02/2026

Au Conseil communal du CHENIT,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Nous vous présentons un rapport de minorité, suite à la séance mentionnée dans le rapport de majorité que vous venez d'entendre.

Nous déplorons également les larges dépassements qui font l'objet de ce préavis, et constatons avec inquiétude que, malgré des frais d'études toujours plus élevés, des erreurs aussi importantes subsistent.

Heureusement, ce type de dépassement demeure rare, et nous estimons que la Municipalité n'a pas cherché intentionnellement à s'écarter des règles énoncées dans le rapport de majorité. En outre, les décisions ont souvent dû être prises dans des délais très courts, entre les périodes d'estivage et d'hivernage.

Comme le relève ce même rapport, la COFIN a été informée de manière chiffrée des montants et des postes concernés en novembre 2025. Les commissaires minoritaires estiment donc que la Municipalité a réalisé son travail en nous soumettant ce préavis 02/2026 pour la demande de crédit complémentaire, même si l'ensemble des règles d'information n'a pas été suivi à la lettre.

Partant du principe que les travaux réalisés doivent être payés dans leur intégralité, et qu'un refus du crédit complémentaire aurait à priori pour seule conséquence d'inscrire la dépense comme dépassement non autorisé dans les comptes communaux, la minorité estime que les remarques formulées dans le rapport de majorité suffisent. Par ailleurs, il apparaît à posteriori que certains travaux ne semblent pas totalement achevés ; un refus de ce préavis pourrait donc avoir des conséquences concrètes, telles qu'un débat sur

l'arrêt potentiels des travaux avec effets immédiats et donc un blocage qui pourrait compromettre l'ouverture de la saison d'alpage.

En conséquence, elle recommande l'acceptation des conclusions du préavis 02/2026, à savoir :

1. Accorde un crédit supplémentaire au Préavis 17/2023 de CHF 380'000.00 (trois cent huitante mille francs) à la Municipalité pour compléter le financement de la rénovation des Grands-Plats de Bise ;
2. Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 380'000.00 (trois cent huitante mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Le Sentier, le 4 mars 2026

La minorité de la Commission des Finances

Jan Pittet, rapporteur de minorité ;

Pierre-Olivier Capt, président de la commission.